

Collectif STOP TAFTA 45

c/o Attac 45 - Maison des Associations
46ter rue Ste-Catherine, 45000 Orléans
stop-tafta-45@laposte.net



Orléans, le jeudi 20 novembre

Objet : proposition de motion contre le Grand Marché Transatlantique

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Depuis juillet 2013, un Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI / TAFTA en anglais) se négocie dans la plus totale opacité entre le gouvernement des Etats-Unis et la Commission Européenne.

Un traité dangereux

Il s'agit d'un traité de renforcement du libre-échange dont l'objectif est triple :

1) abolir les barrières douanières encore existantes

- En particulier dans l'agriculture et le textile, où ils demeurent élevés. Ce serait une catastrophe pour l'agriculture européenne et les consommateurs, surtout en considération du second objectif.

2) mettre à bas les barrières « non tarifaires »

- Il s'agit de démanteler l'appareil réglementaire et législatif (considéré par les multinationales comme une entrave à leur liberté de commercer et d'investir) des 28 États de l'Union européenne, puisqu'une norme devient « un obstacle excessif à la libre concurrence ». Seront considérés comme des entraves :
 - × le cahier des charges d'une commune pour ses cantines, qui imposerait un certain niveau de qualité, de garantie de traçabilité, de production locale pour la nourriture.
 - × l'attribution d'une subvention jugée contraire à la concurrence libre et non faussée.
 - × le fait de favoriser les PME locales, principales sources d'emplois et de richesses pour la ville.
 - × la possibilité de protéger certains secteurs de production et de services en les déclarant « exception aux règles de l'OMC » sur le territoire (protection de l'agriculture biologique de proximité, principe de précaution sanitaire contre la concentration locale d'antennes de téléphonie mobile, maintien de services publics locaux, etc.).

3) permettre aux firmes privées d'attaquer les législations et les réglementations des États et des collectivités locales

- Cela chaque fois que ces firmes considéreront qu'il est fait obstacle à la concurrence, à l'accès aux marchés publics, à l'investissement et aux activités de service. Ces poursuites pourront se faire non pas devant les juridictions nationales, mais devant des « groupes d'arbitrage privés » (point 23 du mandat) constitués d'avocat d'affaires. Ainsi le point 4 du texte du mandat (voté par les Etats-membres à l'unanimité), décide : « les obligations de l'Accord engageront tous les niveaux de gouvernements ». C'est-à-dire aussi votre commune, comme les départements ou les régions.
- A titre indicatif, une telle action en justice coûte en moyenne 8 millions d'€. Autant dire que les firmes transnationales auront tous moyens dissuasifs pour imposer des PPP (Partenariats Publics Privés) à des collectivités territoriales déjà budgétairement asphyxiées.
- Ce traité limiterait donc de façon drastique la capacité décisionnaire des pouvoirs publics à tous les échelons, y compris communal. Ainsi, toute norme contraignante à caractère sanitaire, social, environnemental, ou de sécurité, tout choix de privilégier des filières courtes ou locales seraient, en tant que tels, susceptibles de constituer des entraves.

NB : Les négociations devraient durer 2 ans. Ensuite, le résultat sera soumis au Conseil des ministres des 28 états de l'UE, et au Parlement européen si les 28 entérinent à l'unanimité le projet. Les parlements nationaux seront-ils consultés ? Pour la France, l'article 53 de notre Constitution pose que la ratification des traités commerciaux par le Parlement est une règle, mais la Commission européenne ne fait pas mention de cette nécessité dans le processus de ratification du traité Transatlantique. Le flou règne actuellement sur cette question, ce qui nuit à toute transparence démocratique.

Élu(e), vous pouvez réagir

En France, le collectif « STOP TAFTA », constitué de 48 organisations s'est constitué au niveau national pour dénoncer cette négociation. Sur le Loiret s'est créé « STOP TAFTA 45 »¹, qui se donne pour objectif d'alerter citoyens et élus sur ce projet d'accord inique.

Nous proposons aux collectivités territoriales de s'exprimer sur le TAFTA.

1) Vous pouvez voter une motion

- Nous vous interpellons afin que vous vous engagiez à motiver et à organiser un vote du conseil municipal de votre commune, afin de la déclarer symboliquement « Hors TAFTA ». Ainsi notre département, par ses élus locaux, pourra envoyer collectivement un signal fort aux institutions européennes qui œuvrent en vase clos et dans la plus grande opacité ; leur but étant de finaliser un traité intronisant le droit des entreprises comme législateur du droit public, avec des conséquences dévastatrices et irréversibles à toutes les échelles de notre société.
- Pour information, ce sont aujourd'hui 128 collectivités territoriales qui ont émis une motion de vigilance ou une motion « commune hors-Tafta »².

2) Vous pouvez interpeller le Président de la République et le Président de la Commission Européenne

- pour leur demander de s'engager de leur côté sur la diffusion publique des textes relatifs aux négociations en cours du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, qui représentent une attaque massive contre la démocratie.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à consulter le site du collectif STOP TAFTA³. Vous pouvez également consulter une présentation vidéo très claire⁴. Nous sommes disponibles pour participer à votre demande à toute réunion d'information que vous jugerez nécessaire d'organiser.

Nous sommes intéressés de connaître votre position sur le Partenariat ; vous pouvez nous envoyer votre réponse à notre adresse, nous ne manquerons pas de la diffuser.

Nous nous permettrons de reprendre prochainement contact avec vous pour vous transmettre le texte du mandat de négociation, et vous proposer le cas échéant des textes de motion (en reproduisant ce que d'autres collectivités ont pu voter).

Restant vigilants et dans l'attente de vos décisions à venir, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations citoyennes.

Le collectif STOP TAFTA 45.

1 Notre collectif est constitué des organisations suivantes :

Alternative Citoyenne Abraysienne, ADECR 45, Alternative Libertaire Orléans, Amis du Monde diplomatique de l'Orléanais, Amis du Monde diplomatique du Gâtinais, ATTAC 45, Cenabumix, CGT 45, Collectif Roosevelt Loiret, Collectif Stop TAFTA Saran, Collectif Unitaire Intermittents et Précaires du Loiret, Confédération paysanne du Loiret, Eau Secours 45, EELV 45, Faucheurs volontaires 45, FSU 45, GABOR 45, Labomedia, Loiret sans OGM, MAN Orléans, MJCF/UEC 45, MNLE 45, Mouvement de la paix Orléans, MRJC Loiret, Nouvelle Donne 45, NPA 45, PCF 45, PG 45, Société des Amis de l'Humanité du Loiret, Solidaires 45

2 De nombreux exemple sont disponibles sur cette page : <https://www.collectifstopafta.org/collectivites/>

3 <https://www.collectifstopafta.org>

4 <http://archives.tele-astv.fr/video-4564-le-jt-interview-raoul-marc-jennar-26-septembre-2014.html>